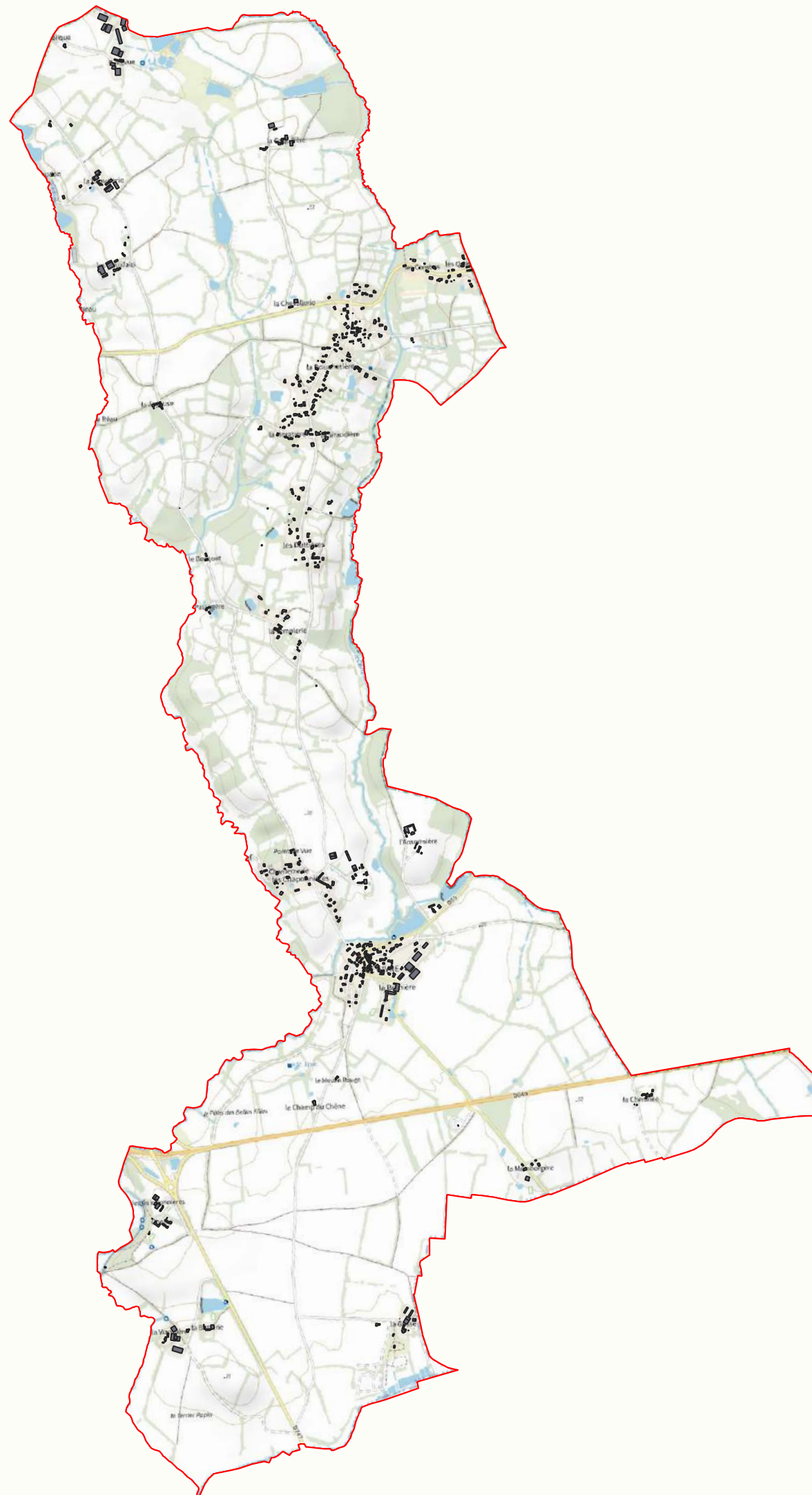


# Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables

Le Givre



## Légende

- L'ensemble des bâtiments existants ou à construire, régulièrement autorisés sur la commune sont définis comme Zones d'Accélération pour :
- Solaire photovoltaïque en toiture
  - Solaire thermique
  - Géothermie de surface
  - Bois-énergie
- Limites communales

Plan IGN



Date : Juin 2024  
Réalisation : service SIG



0 0,75 1,5 km